



De la Haute-Vienne 87

Réponses au sondage express concernant les interrogations des familles sur la mise en place du médecin traitant 2004

21 questionnaires nous ont été retournés :

- 14 femmes
- 6 hommes
- 1 couple

constituent l'échantillon des personnes ayant répondu.

Ces 21 personnes se répartissent par tranche d'âge de la manière suivante :

- 20-29 ans : 4
- 30-39 ans : 4
- 40-49 ans : 2
- 50-59 ans : 6
- 60 ans et plus : 5

Question 1 :

Avez-vous déjà entendu parler de la mise en place du médecin traitant ?

OUI : 19
NON : 2

Question 2 :

Concrètement quelles sont les questions auxquelles vous aimeriez avoir une réponse avant de vous engager dans une telle démarche ?

Les réponses les plus fréquentes sont les suivantes :

- Existera-t-il une possibilité de changer de médecin traitant et quels seront les modalités ?
- Le patient sera-t-il, dans le cadre d'un suivi médical chez un spécialiste (visites de contrôle...), dans l'obligation de consulter préalablement son médecin traitant avant chaque visite ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients d'un tel dispositif ?
- Sera-t-il possible de désigner plusieurs médecins référents ?
- En cas d'urgence et d'indisponibilité (agenda surchargé) de mon médecin référent serai-je sanctionné si je fais appel à un autre praticien ?

Question 3 :

Quels sont les éléments qui vous conduiront à choisir votre médecin traitant ?

Plusieurs critères ont été évoqués, les plus souvent recensés sont :

- Compétences : 14/21
- Proximité : 13/21
- Relationnel : 7/21
- Disponibilité : 4/21
- Confiance : 6/21
- Habitude : 3/21

On peut constater que les patients privilégient des qualités telles que la compétence et la proximité. Néanmoins, ils attendent de leur médecin traitant qu'il soit en mesure de répondre à leur exigence de disponibilité et qu'il ait une réelle capacité d'écoute...

Question 4 :

Pensez-vous que cette mesure est positive ou négative et pourquoi ?

Positive : 4
Négative : 9
Sans opinion : 5
A la fois positive et négative : 3

Les points **positifs** soulignés :

Cette mesure :

- évite les consultations multiples
- évite la surmédicalisation
- incite à la responsabilisation des assurés face aux dépenses de santé

Les points **négatifs** soulignés :

Cette mesure :

- constitue une atteinte à la liberté
- donne à penser qu'il existe un risque de voir se développer une médecine à plusieurs vitesses (différences citadins-ruraux, différences entre les milieux socio-professionnels, ...)
- implique une impossibilité de demander un deuxième avis pour confirmer un diagnostic
- suppose une forme de discrimination dans la mesure où elle implique que seuls les foyers ayant des revenus suffisants pourront consulter le médecin de leur choix en acceptant de sacrifier une dépense supplémentaire

En conclusion, l'idée de devoir choisir et indiquer à son organisme gestionnaire de régime de base d'assurance maladie le nom du médecin traitant, semble accueillie de façon mitigée. Il apparaît très nettement que la grande majorité des personnes ayant répondu à ce questionnaire déplore de ne pas avoir eu d'informations suffisantes pour pouvoir y apporter des réponses éclairées. On peut déduire des réponses données qu'il existe un certain nombre de craintes face à une obligation de ce type. Cette mesure est jugée négative par un nombre important d'usagers en raison du manque d'informations et de communication autour d'un sujet qui les concerne directement.